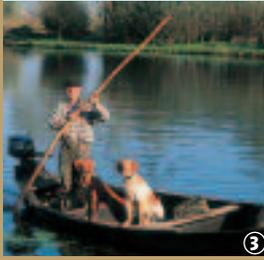




## Le pays de la grenouille

Frontière entre le Nord et le Pas-de-Calais, le marais audomarois trouve son origine à l'époque Gallo-romaine. La mer s'engouffrait alors jusqu'à Watten et Saint-Omer était un port actif. Suite à l'érosion et aux changements climatiques, la mer s'est retirée et Watten culmine à 72 m d'altitude. De ce point, s'étendent à perte de



3 Marais de Nieurlet.



4 Marais de Nieurlet. Habitat traditionnel.



5 Grenouille verte.

La flore est également riche en pigamon, stratiote, utriculaire... Bouillonnant de vie, le site fait l'objet de toutes les attentions de la part du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale avec la participation des Départements du Nord et du Pas-de-Calais qui contribuent, entre autres, à sa protection foncière.

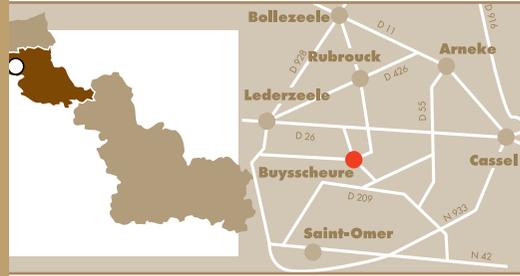
vue l'Aa, le canal de Bourbourg et le canal de la Haute-Colme. Sur ces terres, riches en tourbes, l'Homme a façonné un paysage composé d'étangs, de fossés, de prairies, de parcelles de maraîchage et d'alignement de saules ; donc des terres propices à la culture. Le site de Romelaere, ancienne zone d'exploitation classée aujourd'hui en Réserve Naturelle Volontaire sur 82 hectares, accueille une quantité d'oiseaux nicheurs et hivernants tels que les cormorans, butors, blongios, canards, busards des roseaux et passereaux des roselières. Au printemps, le marais est animé par le coassement des batraciens.

6 Location de barques, marais de Nieurlet.



# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



Les informations mentionnées couvrent un périmètre de 10km.

### Activités et curiosités

- Bavinchove** : Randonnées équestres avec les écuries du Pays de Cassel (03.63.85.43.21)
- Buysscheure** : Eglise Hallekerque (03.28.68.69.78)
- Cassel** : le moulin galerie de l'Hôtel d'Halluin ; visites contées ou architecturales de Cassel ; nature en pays de Cassel en saison (03.28.40.52.55). Maison du Patrimoine "Cassel Horizons" (03.28.40.52.55)
- Clairmarais et Nieurlet** : Forêt domaniale, étang d'Harchelles, Grange Nature (03.21.38.52.95), Promenades en barque sur le marais flamand (03.21.88.19.00)
- Esquelbecq**: Brasserie Thiriez (03.28.62.88.44) ; balades avec ânes et à cheval; Maison du Westhoek, site de la Plaine au Bois, visite guidée de l'église St Folquin (03.28.62.88.57) ; atelier de poterie (03.28.20.73.82), balades à cheval (03.28.62.88.57)
- Noordpeene** : La Flandre à dos d'ânes sur RDV (03.21.12.10.79)
- Watten** : Eglise Saint Gilles, Site de l'Abbaye (03.21.88.27.78), Montagne de Watten - ancienne abbaye et moulin (03.21.88.27.78),
- Rubrouck** : Visites guidées du village et de ceux avoisinants (03.28.42.30.71), Musée Guillaume de Rubrouck (Maison de la Mongolie) sur résa (03.28.42.35.06/ 03.28.43.06.60/ 03.28.42.31.99)

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme  
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59  
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT : [www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



Une sélection des 30 plus belles balades

## N° 7

Une sélection des 30 plus belles balades

## Du Bocage au Marais Buysscheure, Nieurlet, Clairmarais (62)

(14 km - 3 h 30 à 4 h 40)



1 Paysage de l'Houtland, haie vive.

- Randonnée Pédestre Du Bocage au Marais : 14 km**
- Durée : 3 h 30 à 4 h 40**
- Départ : église de Buysscheure, parking**
- Balisage jaune**
- Cartes IGN : 2303 Est et 2303 Ouest**



2 Iris sauvage.

### L'avis du randonneur :

Ce parcours, par sa longueur, s'adresse d'abord aux randonneurs avertis mais il serait dommage de se priver de la grande variété de ce circuit (bocage, champs, marais). Le bac à chaîne sera manipulé avec précaution ; en période de gel, le bac peut être bloqué. En période de pluie, le port de chaussures étanches est indispensable.

Création : Penez Edition - Lille

Credit Photos : 1 : E. Watteau, 2, 5 : G. Lemoine, 3, 4 : P. Houzé, 6 : P. Cheuva.



# Du Bocage au Marais

(14 km - 3 h 30 à 4 h 40)

Départ : église de Buysseure, parking.

Sur la façade de l'église, remarquez la plaque commémorative de la naissance de Tisje-Tasje (le colporteur Jean-Baptiste Vangrevelynge), ainsi que l'arbre de la Liberté ( tilleul planté en 1848 au lendemain de la Révolution).

**1** Face à l'église - hallekerque typique du XVII<sup>e</sup> s. - engagez-vous vers la gauche dans la Popelier Straete (rue des Peupliers).

**2** Après 30 m, prenez à gauche le Boeren Weg (chemin des Fermiers). Autrefois, ce chemin était équipé de dalles rectangulaires qui émergeaient de l'eau et de la boue en mauvaise saison. Les riverains, et particulièrement les fermiers, empruntaient ce chemin pour se rendre au commerce local et à la messe en sautant d'une pierre à l'autre pour se déplacer.

**3** A l'extrémité de ce chemin, tournez à droite dans la Heuzel Straete (rue du Verglas).

**4** Prenez à gauche la West Houck Straete - rue du Coin de l'Ouest - goudronnée. Un peu plus loin, remarquez sur la gauche les signes runiques sur les deux pignons de la ferme et la disposition des bâtiments non jointifs avec leur ouverture - Hofstède.

**5** Tournez à gauche dans le chemin de la Justice.

**6** Au bout, continuez à droite par le long de la Pauwer Straete - rue des Paons. Ce chemin se prolonge par la route, goudronnée, de l'Agüenée sur 500 m.

**7** Au carrefour, allez tout droit pendant 200 m.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 200 400 m

**8** Empruntez à gauche le chemin des Culottes qui descend vers les marais de Nieurlet. 200 m plus loin, le tracé est commun avec le GR 128 balisé en rouge et blanc jusqu'au point 16.

**9** Tournez à gauche puis, après 100 m, suivez à droite le chemin de jonction Nieurlet/Clairmarais. Il traverse le marais de Booneghem, composé de fossés et de prairies inondables.

**10** Traversez la rivière Le Zieuz en empruntant le bac à chaîne, puis continuez à droite le long du cours d'eau. Vous longez la zone maraîchère du Bachelin. En cas de disfonctionnement du bac, contacter la Grange Nature 03 21 38 52 95.

**11** Laissez la Grange Nature sur votre droite et poursuivez le long du GR 128.

**12** Franchissez la rivière par la passerelle métallique puis longez ainsi sur l'autre rive la rivière.

**13** Tournez à droite.

**14** A l'intersection, suivez à droite le chemin de Saint-Omer.

**15** A la sortie d'une section boisée, grimpez à gauche la Cuisine Straete. Sur la droite se trouvait autrefois le moulin Devulder.

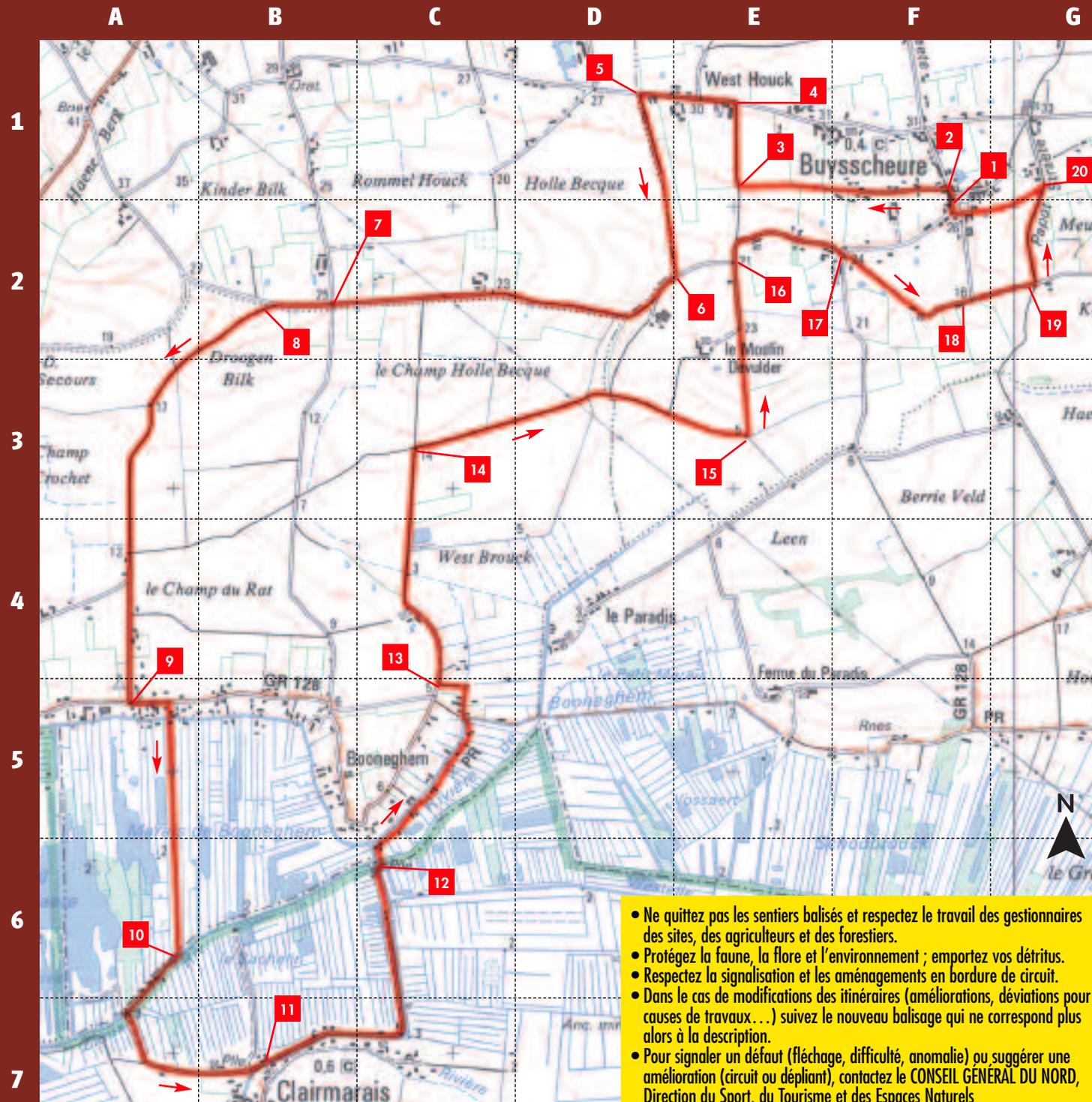
**16** Continuez le long de la Pauwer Straete, goudronnée, qui oblique vers la droite.

**17** Allez en face pour suivre, après les chicanes, la Langhemost Straete (rue du Long Tronc).

**18** Continuez tout droit. Remarquez sur la droite la rangée d'arbres taillés en têtards.

**19** Prenez à gauche la Papote Straete. En continuant sur une centaine de mètres, remarquez une ancienne chaumière restaurée.

**20** Virez à gauche, en passant un tourniquet. Ce Chemin des Loups ramène au centre du village en passant devant une aire de repos et une mare traditionnelle.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89)

Circuit réalisé avec le concours de l'association Buysseure Bocage, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre



Le programme a été financé par le Fond Européen de Développement Régional.

Extraits des cartes IGN 2303 Est et 2303 Ouest - Convention n° 7006/IGN - Copyright 2006